

NOTE D'INFORMATION

Concours de professeurs des écoles

Session 2025

2^{ème} épreuve d'admission – Epreuve d'entretien

« L'épreuve comporte deux parties. La première partie (trente minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant. Le candidat dispose de trente minutes de préparation. A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury. Cet exposé ne saurait excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école. »

Dans l'académie de la Guyane, les domaines d'activités physiques retenus pour la première partie (trente minutes) consacrée à l'éducation physique et sportive sont :

- Activités athlétiques
- Jeux et sports collectifs
- Danses
- Activités aquatiques